

# QUI VEUT MATER LES MATONS ?

Cedric Tolley, délégué sociopolitique - Bruxelles Laïque

Les grèves des agents pénitentiaires sont toujours des situations délicates, car elles touchent très visiblement et très concrètement à des principes fondamentaux et à des droits qui le sont tout autant. En particulier, le débat public se cristallise systématiquement sur une opposition artificielle entre le droit de grève des agents pénitentiaires et le droit à la dignité des détenus. Notre analyse des situations de grève en prison, mais plus généralement des réalités carcérales quotidiennes, nous montre qu'en réalité ces droits sont intimement liés.

La position de principe que nous sommes enclin à défendre en première approche, est qu'une institution qui ne peut pas faire coexister des droits aussi fondamentaux que le droit à la dignité et le droit de grève, est une institution qui n'a rien à faire dans un état de droits. Mais en attendant que notre société en finisse avec le désastre carcéral, nous devons réfléchir aux meilleurs moyens de garantir la dignité des détenus et celle des agents.

## L'ÉTAT DÉSASTREUX DES PRISONS.

En Belgique, c'est un fait qui ne cesse d'être dénoncé par toutes les instances de contrôle et par nombre d'organisations de défense des citoyens. Du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) au médiateur fédéral, en passant par les commissions de surveillances, par l'Observatoire International des Prisons (OIP), par la Ligue des droits de l'Homme et par le réseau péri-carcéral des associations qui interviennent en détention, tous constatent que les conditions de détentions sont, chaque jour, déplorables. Nous-même, qui organisons des activités à destination des détenus (ateliers, assistance morale...) collectons continuellement des témoignages accablants à propos de la santé, de l'hygiène, de l'intimité, de la nourriture, de toutes les dimensions de leur vie. Nous voyons, en prison, des personnes qui pourrissent littéralement, qui sombrent, qui s'enragent et qui, jours après jours, s'éloignent de toute perspective d'un retour paisible dans la société libre.

Cette réalité invite à une première réflexion : plus de 11 000 personnes sont enfermées dans les prisons de Belgique, près de 3000 parmi elles sont en détention préventive. C'est-à-dire qu'elles attendent un procès qui devra décider si elles sont coupables ou non des faits qui leur sont reprochés. Les autres ont été condamnées à une peine privative de liberté car elles ont été reconnues coupables d'infractions pénales ayant, dans certains cas, entraîné un préjudice pour des victimes. Or la peine de prison qui leur est appliquée, dans les conditions actuelles, plonge ces personnes en situation d'être elles aussi victimes d'infractions aux normes légales et aux traités internationaux. Les traitements inhumains et dégradants qui leur sont infligés contreviennent aux droits fondamentaux qui leur sont garantis par la loi. Comment, dès-lors, entend-t-on permettre à ces personnes de mener une réflexion utile sur leur responsabilité citoyenne à l'égard de règles communes qui sont censées s'appliquer à toutes et tous de manière égale ?

L'état des conditions de détentions est dû, non seulement à une politique pénale qui fait fi de l'humanité et qui n'en a que pour la punition, mais aussi à une crise structurelle entretenue par les autorités politiques qui se traduit par un sous-effectif permanent du personnel pénitentiaire et une surpopulation carcérale croissante (les peines de prisons sont de plus en plus longues, les détentions préventives et les infractions qui conduisent à l'enfermement sont de plus en plus nombreuses). Et cette réalité réduit le travail des agents pénitentiaires au stricte maintien de fonctions vitales des détenus, laissant de moins en moins de place aux activités et initiatives qui relèvent de la mission de réinsertion sociale des personnes incarcérées. Bien en deçà, donc, d'un service minimum garanti.

C'est ici que nous voyons que les conditions de détention des personnes incarcérées et les conditions de travail des agents sont deux réalités intimement liées.

## “UN SERVICE MINIMUM GARANTI ? D'ACCORD, MAIS ALORS TOUT LE TEMPS !”

C'est de cette manière qu'avec un brin d'ironie les agents pénitentiaires accueillent la revendication de l'instauration d'un service minimum en cas de grève. Ces professionnels, conscients des difficultés réelles de la prison, veulent ainsi nous alerter quant au fait que les conditions dans lesquelles ils exercent leur travail rendent impossible le minimum de service qu'ils doivent mettre en place pour que la dignité (et la survie) des détenus soit garantie. Et ce chaque jour de l'année.

Priver les agents du moyen de pression qu'est la grève, en la réduisant – au moyen d'un « service minimum garanti » – à une grève symbolique qui pourrait être ignorée par le Gouvernement autant qu'un jour de manif, revient à enterrer toute possibilité pour eux d'obtenir gain de cause dans leurs demandes légitimes de revalorisation de leur statut, de maintien de l'emploi et de lutte contre la surpopulation carcérale. Et du même trait, priver les détenus de toute perspective d'amélioration de leurs conditions de détention. Pour que les agents, et à travers eux les détenus, voient leurs intérêts rencontrés, ils doivent pouvoir établir un rapport de forces avec leur employeur. Au même titre que n'importe quels autres travailleurs.

## L'UNION FAIT LA FORCE.

Il reste la question, semble-t-il inextricable si on s'en tient aux analyses citées dans l'espace public, de l'aggravation des atteintes à la dignité des détenus lorsqu'ils sont aux prises avec une grève du personnel pénitentiaire...

Ici aussi c'est l'union des intéressés, plutôt que leur mise en opposition, qui nous permettra de trouver des solutions. Et des familles et proches de détenus de la prison d'Ittre, qui se sont récemment solidarisés de la grève des agents, nous ouvrent la voie.

En réalité, l'épouvantable aggravation de la situation des prisonniers en temps de grève, n'est pas tant due à la grève elle-même et à l'absence momentanée des agents, qu'à la gestion habituelle des prisons et à la dérogation permanente qui y est faite au cadre législatif.

Expliquons-nous : la loi de principes pénitentiaires de 2005, prévoit que le régime normal de détention dans les prisons est le régime communautaire. Régime qui suppose que les détenus puissent vivre portes de cellules ouvertes, dans une relative autonomie. Autonomie que le Gouvernement refuse de facto aux détenus, puisqu'il refuse (depuis plus de 10 ans) de mettre en application cette norme décidée par le parlement en 2005. A l'heure actuelle, le régime communautaire est anecdotique. L'écrasante majorité des détenus vit 23 heures par jour enfermée en cellules, en compagnie d'un, deux ou trois codétenus, dans un espace de 9m<sup>2</sup>. Ils sont donc absolument dépendants de la présence d'un agent pour tout acte de la vie quotidienne, aussi infime, aussi intime soit-il. Besoin d'un rouleau de papier WC ? Il faut le demander à un agent. Une brosse à dent ? Un savon ? Un courrier ? Une aspirine ? Tout nécessite une demande et la présence d'un gardien. Voilà pourquoi en temps de grève, la situation devient insoutenable.

## QUE FAIRE ?

Nous l'avons vu, soutenir (moralement) les agents n'aura qu'un impact marginal sur la réalité des conditions de vie et de travail en prison si, par ailleurs, nous les privons de leurs moyens de pression. Au contraire, il faudrait leur permettre d'augmenter la pression sur le Gouvernement pour que la situation se débloque et que ce dernier accepte de transiger sur sa politique d'austérité.

Alors pourquoi ne pas faire d'une pierre trois coups ? En temps de grève, pas de service minimum garanti, mais l'ouverture des cellules. Mettre volontairement en application la loi pénitentiaire contre l'inertie incompréhensible du Gouvernement. Montrer que la solidarité entre les agents pénitentiaires, les détenus et leurs proches, le monde associatif et syndical, est enfin réalisée. Permettre aux personnes incarcérées de gérer leur section ou leur aile de détention de manière autonome, afin de diminuer la pression due à l'absence des agents et de montrer que le régime communautaire est nettement moins mortifère que l'enfermement cellulaire.

**Que faire ? Plutôt qu'à vouloir mater les matons, sortir des atavismes et trouver intelligemment les points de convergence pour améliorer ensemble le sort de ceux qui n'ont de choix que de vivre la prison.**